

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Saône

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU

COMMUNE DE JUSSEY

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 070-217002922-20231221-2023_69-DE



Séance du 21 décembre 2023

L'an deux mil vingt trois

et le 21 décembre 2023 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1^{er} adjoint.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 13

Date de la convocation :

12/12/2023

Date d'affichage :

14/12/2023

Présents : M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, M. BILLY Jean-Louis, M. LEVERT Ludovic, Mme SIERRA Aurore,

Absents : M. FEBVRE Emilien, M. ODRION Alexandre, M. PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. PIGHETTI Alexandre, Mme MOUGIN Mélissa

Pouvoirs : M. PIMONT Gérard donne pouvoir à Mme LALLEMAND Agnès, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre donne pouvoir à M. LEVERT Ludovic, Mme MOUGIN Mélissa donne pouvoir à M. PETRIGNET Didier

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

DCM 2023/69

VALIDATION DEVIS MISE AUX NORMES ELECTRIQUES

Mr BILLY 1^{er} adjoint présente au conseil municipal un devis de l'entreprise HGE Electrique pour la réalisation de la mise aux normes électriques de plusieurs bâtiments municipaux à la suite du rapport de contrôle de la Société DEKRA de 2023.

Ces travaux sont nécessaires pour permettre aux différents bâtiments de rester en activité et continuer d'accueillir du public.

Le montant de ce devis est de 8 195 € HT soit 9 834 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal

Valide le devis de l'entreprise HGE

Autorise M. BILLY à signer tout document afférent à cette affaire

Voté à l'unanimité

Le 1^{er} Adjoint

Jean-Louis Billy



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Saône

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU

COMMUNE DE JUSSEY



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 13

Date de la convocation :
12/12/2023

Date d'affichage :
14/12/2023

Séance du 21 décembre 2023

L'an deux mil vingt trois

et le 21 décembre 2023 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1^{er} adjoint.

Présents : M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, M. BILLY Jean-Louis, M. LEVERT Ludovic, Mme SIERRA Aurore,

Absents : M. FEBVRE Emilien, M. ODRION Alexandre, M. PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. PIGHETTI Alexandre, Mme MOUGIN Mélissa

Pouvoirs : M. PIMONT Gérard donne pouvoir à Mme LALLEMAND Agnès, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre donne pouvoir à M. LEVERT Ludovic, Mme MOUGIN Mélissa donne pouvoir à M. PETRIGNET Didier

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

DCM 2023/70

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE ET 13 LOGEMENTS : Vente des emprises foncières et dispositions particulières

Dans le cadre du projet de construction de la nouvelle gendarmerie de Jussey, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la régularisation des actes authentiques de vente des parcelles dédiées au projet et sur des dispositions particulières.

Sur la régularisation des actes authentiques de vente des parcelles dédiées au projet :

Par délibération en date du 23 janvier 2020, le Bureau d'Habitat 70 a validé l'acquisition foncière d'une emprise de 11 879 m² au prix de 76 000 € sur la commune de Jussey, lieu-dit « Au Chapon » pour le projet de construction d'une gendarmerie comportant des locaux de service, des locaux techniques et 13 logements individuels.

Par délibération du 9 juin 2020, le Conseil Municipal de la ville de Jussey a autorisé M. Le maire à signer le compromis de vente avec Habitat 70 portant sur cette emprise foncière de 11 879 m² constituée des parcelles AH n° 17, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 130, 132 et 136 au prix de 76 000 € net (soit 6,40 €/m²).

La signature entre les parties d'une promesse synallagmatique de vente sous seing privé a eu lieu en date du 27 mai 2020



Par ailleurs, Habitat 70 a engagé les démarches d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AH n° 131 pour une surface d'environ 60 m² auprès de propriétaires en indivision afin de proposer un accès plus aisé au projet.

Afin d'assurer une largeur continue de cet accès devant enjamber le ruisseau, Habitat 70 a sollicité la commune de Jussey pour l'acquisition d'une emprise foncière complémentaire d'une surface estimée de 11 m² à détacher de la parcelle communale AH n° 134 située sur la rive opposée.

Le prix de vente de cette emprise complémentaire sera établi sur la même base tarifaire que la première emprise soit 6,40 €/m².

Il convient maintenant de délibérer afin de permettre à M. BILLY Jean-Louis de signer les actes authentiques de vente des parcelles dédiées au projet de construction de cette nouvelle gendarmerie à Jussey.

Sur les dispositions particulières :

- 1- Sur l'emprise foncière dédiée au projet de construction de la gendarmerie est implanté un bassin de régulation des eaux pluviales actuellement propriété de la commune ayant en charge sa maintenance et son entretien.
Ce bassin recueillera à terme les eaux pluviales du pavillon existant construit sur la parcelle AH n° 120, et de la gendarmerie. Il sera accessible depuis la voirie interne de la « zone logements » de la gendarmerie suivant des modalités à convenir.
Ainsi, il est proposé par Habitat 70 de rétrocéder dans le domaine public communal l'emprise de ce bassin de régulation après avoir vérifié le bon fonctionnement de celui-ci notamment le tuyau de sortie se jetant dans le fossé ainsi que les éventuelles emprises non utilisées dans le cadre du projet, après achèvement des travaux de construction.
Cette rétrocession pourra être accompagnée par l'aménagement d'une voie carrossable aux véhicules motorisés, permettant d'accéder au bassin par une voirie périphérique publique située directement à proximité.
Cet aménagement sera pris en charge par Habitat 70 sous réserve de la mise à disposition du terrain d'assiette par la commune à l'euro symbolique.
Le tracé et les modalités d'aménagement de cette voie carrossable seront à définir conjointement et ultérieurement entre Habitat 70 et la commune de Jussey.
- 2- Habitat 70, en tant que porteur du projet, mettra à disposition de la Gendarmerie Nationale cette nouvelle caserne comportant 13 logements ainsi qu'environ 440 m² de locaux de service et techniques, dans le cadre d'un bail de location conclu pour une durée de 9 ans reconductibles.
- 3- Dans le cadre du partenariat établi entre Habitat 70 et la commune, il est demandé en cas de résiliation du bail de la part de la gendarmerie, que la commune de Jussey reprenne à sa charge l'ensemble des locaux de service et techniques. Un accord de principe a déjà été donné par la commune sur cette demande qui fera l'objet d'une délibération ultérieure spécifique, et dont les conditions seront formalisées par le biais d'une convention à établir entre Habitat 70 et la commune de Jussey.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- Autorise M. BILLY Jean-Louis, 1^{er} adjoint à signer l'acte authentique de vente pour l'emprise foncière de 11 789 m2 constituée des parcelles AH n° 17, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 130, 132 et 136 au prix de 76 000 € net.

- Autorise Le 1^{er} adjoint à signer tous les documents relatifs à l'acquisition par Habitat 70 d'une emprise foncière d'environ 11 m2 à détacher de la parcelle AH n° 134 au prix de 6,40 €/m2.

- S'engage à reprendre, par voie de rétrocession dans le domaine public communal, l'emprise du bassin de régulation des eaux pluviales situé sur la parcelle AH n°136 ainsi que les éventuelles emprises non utilisées dans le cadre du projet, après achèvement des travaux de construction de la gendarmerie. Cette rétrocession pourra être accompagnée par l'aménagement d'une voie d'accès carrossable aux frais d'Habitat 70, moyennant la mise à disposition du terrain d'assiette par la commune à l'euro symbolique.

- Valide le principe de reprise à charge de la commune de Jussey, de l'ensemble des locaux de service et technique en cas de résiliation du bail de la part de la gendarmerie. Les conditions de cette reprise seront formalisées par le biais d'une convention à établir et feront l'objet d'une délibération ultérieure spécifique.

P.J :

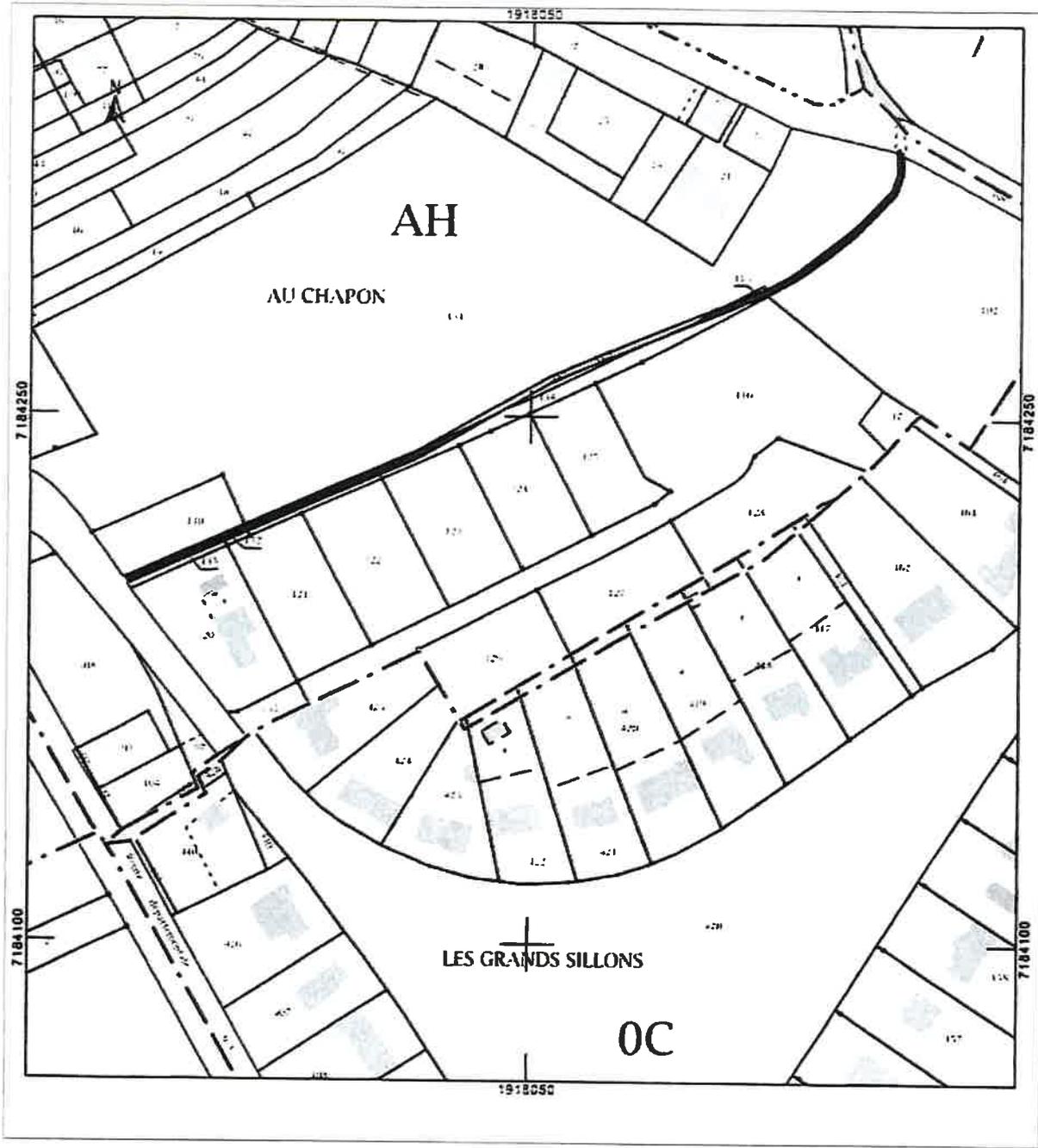
- Situation de la zone concernée sur plan masse du PC
- Extrait cadastral
- Projet de division de la parcelle AH 134
- Plan masse joint au permis de construire

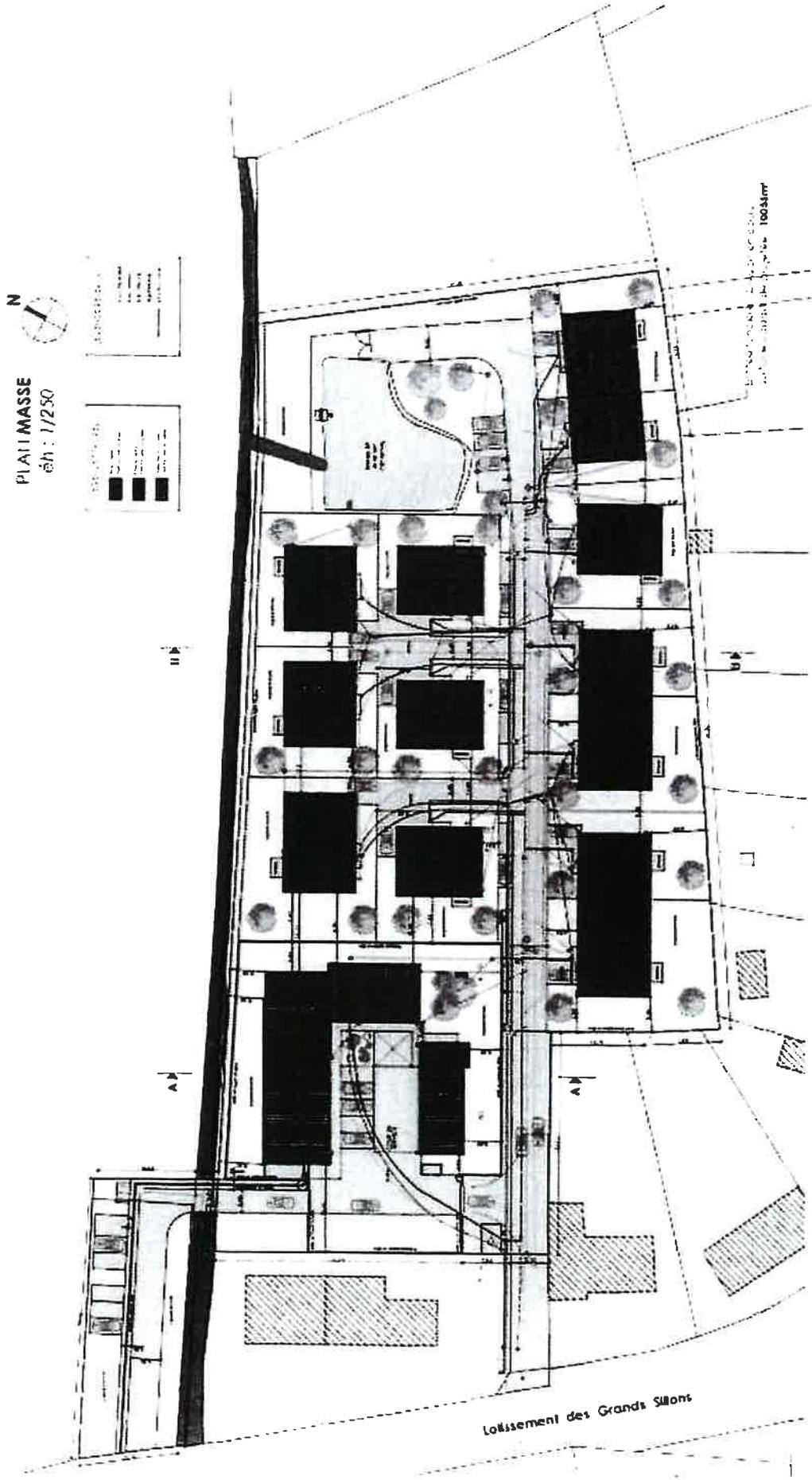
Voté à l'unanimité



HAUTE-SAONE COMMUNE : JUSSEY	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES	'e Plan visu** ssi ce. erar. est gere oar le cemre tmo.s order survarr.VE- SOU*- 9 Pta:e au 1 ter* crasse-rs SP 379 VESOUL Cecex caiff.vesoul@caiff.finances.gouv.fr •e. 03.34.55.26.30 -fax 03.u.97.C6.78
Section : AH Feuille : 003 AH 01 c=cd-tr.e : 111003 a=nomn : 111520 Date d'écou : 13/06/2018 (taseau n:calre ae Paris) Cocronoe; en pqee-bn : RGF93CCze C2017 Ministère de Comates 01-0113	EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Cet er.ratt plan est aeavre par ceaas'.re.puv.ér

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 070-217002922-20231221-2023_70-DE





PLAN MASSE
à l'échelle : 1/250

L'habitat des Grands Silons

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 070-217002922-20231221-2023_70-DE

(N°)Département
HAUTE SAONE

Commune
JUSSEY

Section : AK
Feuille : 000 AK01

Echelle (N°)Département : 1:1000

Echelle d'édition : 1:1000
Date d'édition : un
(Jusqu'à la fin de l'année)
P.15

Coordonnées en projection : R
02022 Direction Générale des
Publiques
Finances

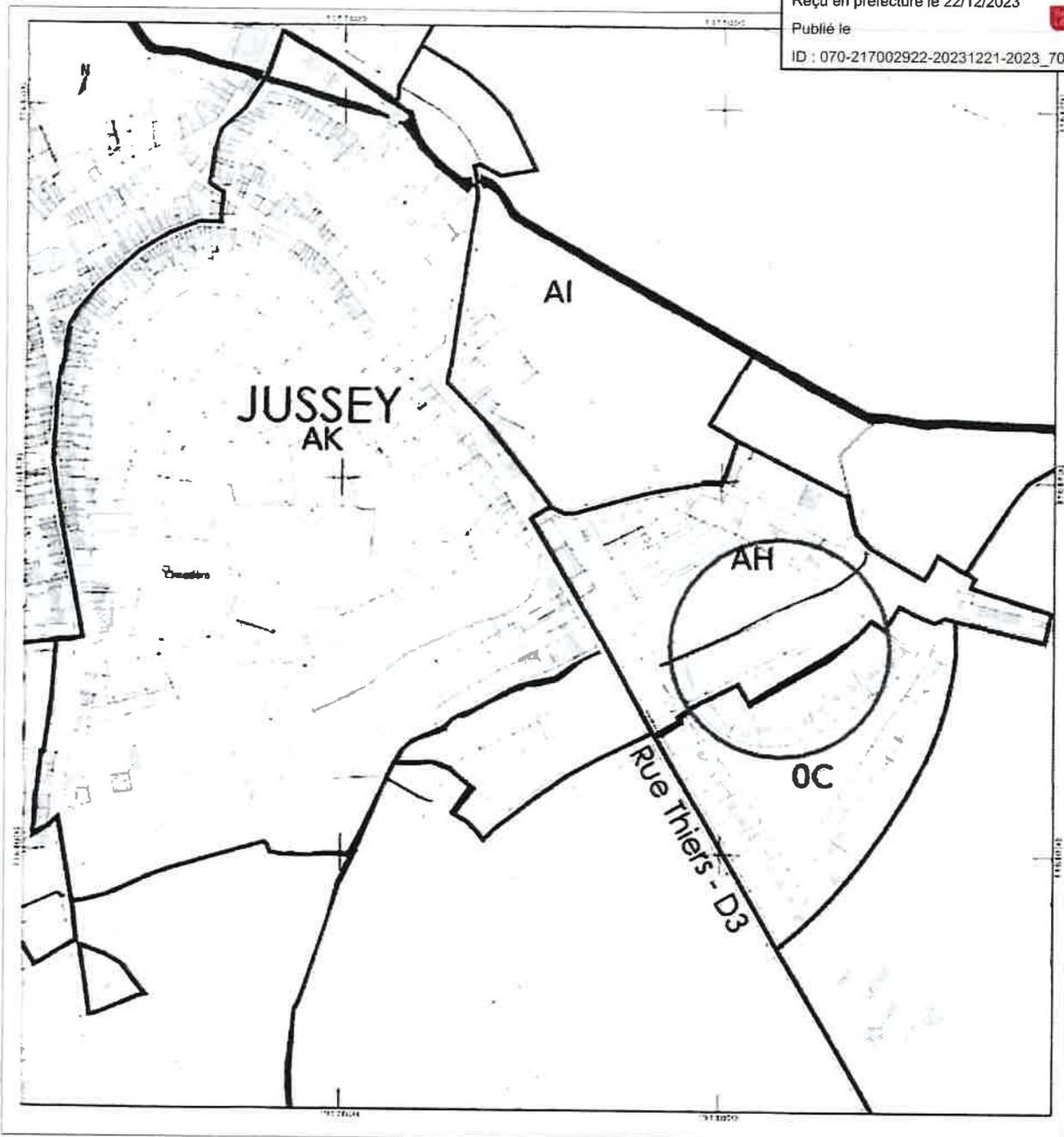
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
PLAN DE SITUATION

PCI

Le plan inséré sur cet extrait est géré par le
Centre des impôts fonciers suivants
LIJRE
Centre des Finances Publiques 21 Rue de
Bourdieu 70204
70204 LIJRE Cedex
tél 03 04 62 41 00 fax
ad70204@imp.finance.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par
Centre des impôts

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 070-217002922-20231221-2023_70-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Saône

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU

COMMUNE DE JUSSEY

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 070-217002922-20231221-2023_71-DE

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19
En exercice : 19
Ont pris part : 13

Date de la convocation :
12/12/2023

Date d'affichage :
14/12/2023

Séance du 21 décembre 2023

L'an deux mil vingt trois

et le 21 décembre 2023 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1^{er} adjoint.

Présents : M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, M. BILLY Jean-Louis, M. LEVERT Ludovic, Mme SIERRA Aurore,

Absents : M. FEBVRE Emilien, M. ODRION Alexandre, M. PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. PIGHETTI Alexandre, Mme MOUGIN Mélissa

Pouvoirs : M. PIMONT Gérard donne pouvoir à Mme LALLEMAND Agnès, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre donne pouvoir à M. LEVERT Ludovic, Mme MOUGIN Mélissa donne pouvoir à M. PETRIGNET Didier

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

DCM 2023/71

TRAVAUX D'EXTENSION SUR LE RESEAU D'ELECTRICITE PAR LE SIED

Monsieur le 1^{er} adjoint expose qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau concédé d'électricité à proximité du magasin "Carrefour Market", Avenue de Verdun qui relève du régime des équipements exceptionnels au sens de l'article L 332-8 du Code de l'urbanisme.

Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'électricité du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

L'avant-projet définitif de ces travaux établi par les services du SIED 70 prévoit :

- Une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 100 mètres ;
- La mutation d'un transformateur de 160 kVA en 400 kVA.

Monsieur le 1^{er} adjoint précise que cette opération pourrait bénéficier d'une aide financière du SIED 70 égale à 40% du montant total de ces travaux.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

1) DEMANDE au SIED 70 de procéder d'une part à l'étude détaillée de cette opération selon l'avant-projet définitif présente par Monsieur BILLY.

2) DEMANDE que la participation financière demandée par le SIED 70 soit prise en charge par DRIVECO INVEST en application des dispositions de l'article L 332-8 du Code de l'urbanisme.

Voté à l'unanimité

Le 1^{er} Adjoint

Jean-Louis BILLY



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Saône

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU

COMMUNE DE JUSSEY

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 070-217002922-20231221-2023_72-DE

Séance du 21 décembre 2023

L'an deux mil vingt trois

et le 21 décembre 2023 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1^{er} adjoint.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 13

Date de la convocation :

12/12/2023

Date d'affichage :

14/12/2023

Présents : M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, M. BILLY Jean-Louis, M. LEVERT Ludovic, Mme SIERRA Aurore,

Absents : M. FEBVRE Emilien, M. ODRION Alexandre, M. PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. PIGHETTI Alexandre, Mme MOUGIN Mélissa

Pouvoirs : M. PIMONT Gérard donne pouvoir à Mme LALLEMAND Agnès, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre donne pouvoir à M. LEVERT Ludovic, Mme MOUGIN Mélissa donne pouvoir à M. PETRIGNET Didier

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

DCM 2023/72

BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DES ZAER

Mr Billy 1^{er} adjoint rappelle au conseil municipal la délibération en date du 16 octobre 2023 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAER) prévues par l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Mais aussi que les différents zonages définis ci-dessous seront conformément aux prescriptions de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 révisables dans 5 ans et de nouvelles zones pourront être ajoutées ou supprimées lors de cette révision.

Conformément à cette délibération :

- Un dossier d'information sur les ZAER envisagées par la commune a été consultable du 11/12/2023 au 15/12/2023 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en Mairie a permis au public de formuler ses observations.

Mr Billy présente le bilan de cette concertation dont le dossier complet est disponible au secrétariat.

- 5 personnes ont consigné des observations dans le registre mis à disposition en Mairie
 - 3 personnes n'ont pas fait de remarques particulières,
 - 1 personnes donne un avis favorable pour les panneaux photovoltaïques sur toiture et au développement du bois énergie,
 - 1 personne souhaiterait inclure pour le photovoltaïque au sol la zone de l'ancienne décharge.

Vu que les avis émis sont favorables aux propositions faites par le conseil municipal,

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 070-217002922-20231221-2023_72-DE



Le conseil municipal, entendu l'exposé de M. BILLY et après en avoir largement

IDENTIFIE les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAER) ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnés ci-après :

- ZAER PHOTOVOLTAÏQUES :

- Centrale au sol :

Le secteur de la gare délimité par les parcelles ZD 93 et ZD 82 pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol avec le maintien d'une activité agricole (ZAER N°1).

- PV toitures :

L'ensemble des toits de la commune selon le cadastre solaire du Pays Vesoul – Val de Saône (ZAER n°8).

- ZAER HYDRAULIQUE :

- L'ensemble de la commune est retenu comme zone d'accélération pour des projets d'hydroélectricité (ZAER n°2).

- ZAER BOIS ENERGIE :

- L'ensemble de la commune est retenu comme zone d'accélération pour des projets d'installation de production de bois énergie (ZAER n°3).

- ZAER RESEAUX DE CHALEUR :

- L'ensemble de la commune est retenu comme zone d'accélération pour des projets d'installation de réseaux de chaleur (ZAER n°4).

- ZAER RECUPERATION DE CHALEUR :

- L'ensemble de la commune est retenu comme zone d'accélération pour des projets d'installation de récupérateur de chaleur (ZAER n°5).

- ZAER GEOTHERMIE DE SURFACE :

- L'ensemble de la commune est retenu comme zone d'accélération pour des projets d'installation de géothermie de surface (ZAER n°6).

- ZAER GEOTHERMIE PROFONDE :

- L'ensemble de la commune est retenu comme zone d'accélération pour des projets d'installation de géothermie profonde (ZAER n°7).

IDENTIFIE deux zones d'exclusion pour l'installation d'éoliennes et de méthaniseurs sur l'ensemble de la commune.

CHARGE le 1^{er} adjoint de notifier la présente délibération :

- au secrétaire général, référent préfectoral unique de la Haute-Saône,
- à la communauté de commune des Hauts du Val de Saône
- au Pays Vesoul - Val de Saône en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale

Voté à l'unanimité



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Saône

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU

COMMUNE DE JUSSEY

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 070-217002922-20231221-2023_73-DE



Séance du 21 décembre 2023

L'an deux mil vingt trois

et le 21 décembre 2023 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1^{er} adjoint.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 13

Date de la convocation :

12/12/2023

Date d'affichage :

14/12/2023

Présents : M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, M. BILLY Jean-Louis, M. LEVERT Ludovic, Mme SIERRA Aurore,

Absents : M. FEBVRE Emilien, M. ODRION Alexandre, M. PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. PIGHETTI Alexandre, Mme MOUGIN Mélissa

Pouvoirs : M. PIMONT Gérard donne pouvoir à Mme LALLEMAND Agnès, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre donne pouvoir à M. LEVERT Ludovic, Mme MOUGIN Mélissa donne pouvoir à M. PETRIGNET Didier

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

DCM N° 2023/73

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°3

Monsieur le 1^{er} adjoint informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative (versement indu garantie perte fiscale 2021 (versement pour abonder les salaires des agents municipaux suite à l'augmentation du point d'indice décidée par le gouvernement, mais les salaires de fin 2021 ont été versés par le CDG, donc pas de coût supplémentaire sur les comptes dédiés (6218, etc...) avec réduction de comptes concernant les salaires, ceux de décembre étant déjà réglés :

- - 9 661 € au 6218-012
- + 9 661 € au 678-67

Voté à l'unanimité

Le 1^{er} Adjoint,

Jean-Louis BILLY

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Saône

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU

COMMUNE DE JUSSEY

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 17/01/2024

ID : 070-217002922-20231221-2023_74-DE

Séance du 21 décembre 2023

L'an deux mil vingt trois

et le 21 décembre 2023 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1^{er} adjoint.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 13

Date de la convocation :

12/12/2023

Date d'affichage :

14/12/2023

Présents : M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, M. BILLY Jean-Louis, M. LEVERT Ludovic, Mme SIERRA Aurore,

Absents : M. FEBVRE Emilien, M. ODRION Alexandre, M. PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. PIGHETTI Alexandre, Mme MOUGIN Mélissa

Pouvoirs : M. PIMONT Gérard donne pouvoir à Mme LALLEMAND Agnès, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre donne pouvoir à M. LEVERT Ludovic, Mme MOUGIN Mélissa donne pouvoir à M. PETRIGNET Didier

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

DCM 2023/74

RENOUVELLEMENT D'UN MEMBRE DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE NOROY-LES-JUSSEY DESIGNE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors du Conseil Municipal du 31/01/2022, nous avons désigné trois membres pour siéger au bureau de l'Association Foncières de Noroy-les-Jussey.

A la suite d'un changement de situation, Monsieur GARNIER ne sera plus en mesure de siéger au Bureau de l'AF.

Il convient donc de désigner un nouveau propriétaire pour le remplacer.

Monsieur Billy, 1^{er} Adjoint propose de désigner M. MAITROT Hervé pour le remplacer.

Après Délibérations, le Conseil Municipal :

- **Désigne** M. MAITROT Hervé pour remplacer Mr GARNIER au Bureau de l'Association Foncières de Noroy-les-Jussey
- **Autorise** M. BILLY Jean-Louis à désigner le nouveau membre nommé ci-dessus.

Voté à l'unanimité

Le 1^{er} Adjoint,
Jean-Louis BILLY



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Saône

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU

COMMUNE DE JUSSEY

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le :

ID : 070-217002922-20231221-2023_75-DE



Séance du 21 décembre 2023

L'an deux mil vingt trois

et le 21 décembre 2023 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1^{er} adjoint.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 13

Date de la convocation :

12/12/2023

Date d'affichage :

14/12/2023

Présents : M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, M. BILLY Jean-Louis, M. LEVERT Ludovic, Mme SIERRA Aurore,

Absents : M. FEBVRE Emilien, M. ODRION Alexandre, M. PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. PIGHETTI Alexandre, Mme MOUGIN Mélissa

Pouvoirs : M. PIMONT Gérard donne pouvoir à Mme LALLEMAND Agnès, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre donne pouvoir à M. LEVERT Ludovic, Mme MOUGIN Mélissa donne pouvoir à M. PETRIGNET Didier

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

DCM N° 2023/75

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Le Contrat Enfance Jeunesse signé entre la commune de Jussey et la Caf de Haute-Saône est arrivé à son terme le 31/12/2022. Une nouvelle convention prend le relais : une Convention Territoriale Globale. Une Convention Territoriale Globale a été signée entre la Communauté de Communes du Haut du Val de Saône et la CAF de Haute-Saône et court du 01/01/2021 au 31/12/2025.

Pour maintenir les financements du Contrat Enfance Jeunesse transformé en Bonus Territoire, le Conseil municipal valide le fait d'être cosignataire par avenant de la CTG intercommunale existante et autorise M. BILLY Jean-Louis, 1^{er} Adjoint à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Voté à l'unanimité

Le 1^{er} Adjoint,
Jean-Louis BILLY